MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SET/2024-332** **18/06/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Priorités d'action pour l'enseignement agricole technique sur l'année scolaire 2024/2025.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF Directeurs des EPLEFPA Les chefs d'établissements d'enseignement agricole technique des réseaux CNEAP et UNREP Les Directeurs des Maisons Familiales Rurales (MFR)

Destinataires d'information
Les Préfets de région Les Recteurs Les établissements d'enseignement agricole supérieur, publics et privés Les Conseils régionaux Les Organisations syndicales représentant les personnels de l'enseignement agricole technique

Résumé :
La présente note définit les priorités communes autour desquelles la mobilisation des communautés des personnels des établissements de l'enseignement technique agricole, des autorités académiques (DRAAF/DAAF) et de la DGER est attendue tout a long de l'année scolaire 2024/2025.

La présente note définit les priorités communes autour desquelles la mobilisation des communautés des personnels des établissements de l'enseignement technique agricole, des autorités académiques (DRAAF/DAAF) et de la DGER est attendue tout au long de l'année scolaire 2024/2025.

Ces priorités d'action sont les suivantes :

1/ Faire partager à tous les apprenants, dans leur diversité, les valeurs de la République et garantir, en tout lieu et en tout temps, le respect des principes généraux de l'éducation définis au livre premier du code de l'éducation (L.111-1 à L.111-6).

2/ Offrir à de plus en plus d'apprenants, dans le cadre d'une politique de renouvellement des générations adaptée à chaque territoire, une formation et une éducation qui feront d'eux à la fois des futurs professionnels performants dans les métiers du vivant et des citoyens éclairés capables d'agir dans une société complexe. Notre ambition est qu'ils soient en mesure tout à la fois de produire, d'innover et de relever les défis, en particulier des transitions agro-écologique et climatique.

Pour ce faire, il s'agira de renforcer ou mettre en place des actions répondant à ces deux priorités dans le cadre du service public de l'éducation, dans l'intérêt des jeunes et des acteurs des territoires.

Il sera également utile, dans l'ensemble des services, d'identifier et proposer toute disposition permettant aux établissements, agents et personnels du système éducatif de réaliser dans de bonnes conditions leurs missions, de contribuer aux missions de l'enseignement technique agricole (L.811-1 et L.813-1) et de s'engager sur ces priorités.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ